



Saint-Liguori
Municipalité de Saint-Liguori

Municipalité de Saint-Liguori

750, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 12 juin 2023 à 20h00. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Jean Bourgeois
Sylvain Loyer
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest

Assiste également à la séance, madame Danielle Pouliot, trésorière adjointe.

Ordre du jour modifié

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour modifié
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2023
4. Adoption des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Fin de contrat (à entériner) – Caroline Roberge, directrice-générale et greffière-trésorière - **REPORTÉ**
 - 5.2 Dérogation mineure – Mme Émilie Rondeau – lot # 6 299 662
 - 5.3 Dérogation mineure – M. Matthieu Rondeau – lot # 6 299 663
 - 5.4 Désignation de M. Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier administrateur principal - Accès D Affaires
 - 5.5 Amendement à la résolution no. 2023-087 – Ajout de la source de financement
 - 5.6 Demande de pompiers à la Municipalité de Saint-Charles Borromée
6. Période de questions
7. **CORRESPONDANCE**
 - 7.61 Offre de service (à entériner) - Linda Paquette, B.A.A. consultante à la direction générale
 - 7.62 Amendement à la résolution # 2023-104 - fauchage des fossés – Monsieur Sylvain Lavallée enr.
 - 7.63 Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm
 - 7.64 Dépôt de l'entente pour l'entretien estival du chemin du Domaine Perreault
 - 7.66 Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable – Ministre de la culture et des communications
 - 7.68 Signature de la lettre d'entente 2023-03 de la convention collective concernant les appels d'urgence
 - 7.70 Offre de service (à entériner) de BP Émondage et taillage de haies Inc. pour la collecte et déchetage des branches – 2023
 - 7.71 Autorisation de paiement – Fanny Pilon Cardin pour l'accompagnement sur la réflexion de l'église
 - 7.72 Aide financière – Nourri-Source Lanaudière – Rendre les municipalités plus favorables à l'allaitement

- 7.74 Offre de service de Uline pour l'achat de 4 étagères pour charges lourdes – travaux publics
- 7.78 Modification de la vitesse sur une partie de la rue Jetté
- 7.80 Offre de service de BP Émondage et taillage de haies Inc. pour l'abattage d'un gros arbre mort et dangereux – Parc du Domaine Sourdif-Sud
- 7.85 Pénalité à verser pour événement du 10 décembre 2022 annulé par la Municipalité – La Pastourelle a/s de Julie Massicotte
- 7.86 Offre de service pour le spectacle du 24 juin 2023 Fête nationale – Groupe D'Accoutumée
- 8. Varia
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20h05 PM.

2023-109

2. Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est proposé par monsieur Serge Rivest
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour modifié ci-dessus précité.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-110

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2023 et de l'extraordinaire du 25 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, et de la séance extraordinaire du 25 mai 2023, et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes, et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2023 soient adoptés tels que présentés.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-111

4. Adoption des comptes à payer

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du Règlement numéro 2015-387. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

N° déboursé	Nom	Descriptio	Montant
202300311 (l)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	15 810,06 \$
202300312 (l)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 962,95 \$

202300313 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	199,20 \$
202300314 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	989,92 \$
202300315 (I)	REVENU QUEBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	497,09 \$
202300316 (I)	CLUB FADOQ LE SOLEIL	6 BILLETS PROFIT 50E	90,00 \$
202300317 (I)	FESTIVAL ACADIENS	6 BILLETS ACTIVITÉS DU	750,00 \$
202300318 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	RENFOUEMENT DE PETITE	338,52 \$
202300319 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATION BIBLIO (739)	202,89 \$
202300320 (I)	HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 874,98 \$
202300321 (I)	NORDIKEAU INC.	CONTRÔLE QUALITÉ AQUEDUC	206,96 \$
202300322 (I)	TENAQUIP LIMITED	BALAYEUSE CHALET LOISIRS	344,91 \$
202300323 (I)	HAMSTER	LIVRES BIBLIO	188,24 \$
202300324 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS	PLANS-DEVIS RÉFECT RIV-	4 024,13 \$
202300325 (I)	TEAMVIEWER	LICENCE TEAMVIEWER MARS	400,11 \$
202300326 (I)	AGRITEX ST-ROCH	TRACTEUR JOHN DEERE F1550	38 804,06 \$
202300327 (I)	C.A.B.EMILIE-GAMELIN	GOLF 31 MAI 2023 - GHISLAINE	90,00 \$
202300329 (I)	ELECTRO ST-VIATEUR	RÉFRIGÉRATEUR KENMORE	632,36 \$
202300331 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	258,38 \$
202300332 (I)	POSTE	CC TIMBRES-COURRIER	170,05 \$
202300333 (I)	POSTE	CC TIMBRES	52,89 \$
202300334 (I)	ADOBE SYSTEMS	CC ABONNEMENT ANNUEL	358,58 \$
202300335 (I)	POSTE	CC ENVOI CONSULTATION	197,30 \$
202300336 (I)	POSTE	CC COURRIER RECOMMANDÉ	32,50 \$
202300337 (I)	POSTE	CC TIMBRES	52,89 \$
202300338 (I)	CANADIAN TIRE	CC MACHINE PRESSION DIESEL	4 627,73 \$
202300339 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATION	258,38 \$
202300340 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC ATTACHES - GARAGE	43,67 \$
202300341 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	CC RACCORD PVC - GARAGE	2,28 \$
202300342 (I)	CANADIAN TIRE	CC BOULONS - GARAGE	66,07 \$
202300343 (I)	VILLEMAIRE CENTRE DE	CC O-RING - GARAGE	2,75 \$
202300344 (I)	AGRITEX ST-ROCH	CC MATÉRIAUX - GARAGE	84,65 \$
202300345 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	CC BARRURE LOISIRS	26,39 \$
202300346 (I)	EDUCAZOO INC.	CC ANIMATION BIBLIO	10,00 \$
202300347 (I)	Super C	CC PÂQUES - BIBLIO	49,98 \$
202300348 (I)	WALMART JOLIETTE	CC PÂQUES - BIBLIO	23,87 \$
202300349 (I)	GROUPE BMR	CC CAISSE EN BOIS ACT BIBLIO	112,51 \$
202300350 (I)	POSTE	CC COURRIER RECOMMANDÉ	12,44 \$
202300351 (I)	POSTE	CC TIMBRE BIBLIO	1,23 \$
202300352 (I)	LES MARCHES TRADITION	CC COLLATION ACTIVITÉ BIBLIO	16,47 \$
202300353 (I)	POSTE	CC TIMBRES BIBLIO	1,23 \$
202300354 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	RENFOUEMENT PETITE	298,50 \$
202300355 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	CORR J. ENC EJ202301574-	25,00 \$
202300356 (I)	EVENEMENTS LANAUDIÈRE	10 BILLETS FÊTES VOISINS - 3	1 241,73 \$
202300357 (I)	LINDA LEBLANC	ANIMATION LE LAPIN DU 5 ET 12	375,00 \$
202300358 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	OUVERTURE - 2 PETITES	200,00 \$
202300360 (C)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCE COLLECTIVE	2 772,67 \$
202300362 (C)	GLOBAL PAYMENT -	SERVICE CARTE INTERAC	108,93 \$

202300363 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	24 626,24 \$
202300364 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 263,95 \$
202300365 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	327,54 \$
202300366 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	989,92 \$
202300367 (I)	REVENU QUEBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	714,65 \$
202300368 (I)	MINISTRE DES FINANCES	PERMIS ALIMENTAIRE - 24 JUIN	37,00 \$
202300369 (I)	RACJ MONTREAL	CC PERMIS ALCOOL CANTINE	287,50 \$
202300370 (I)	LA FONDATION CLAUDE-	CC COMMANDITE JOURNÉE	287,44 \$
202300371 (I)	FQM	CC CONGRÈS 2023 - MAIRESSE	1 086,51 \$
202300372 (I)	SOMMET MUNICIPAL	CC SOMMET MUNICIPAL	50,00 \$
202300373 (I)	POSTE	CC COURRIER BIBLIO	13,84 \$
202300374 (I)	MRC DE MONTCALM	CARTE TOURISTIQUE	71 169,50 \$
202300375 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATION BUREAU	519,95 \$
202300376 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATION	30,00 \$
202300377 (I)	HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ PIED DU COURANT	7 678,55 \$
202300378 (I)	MARCHE DES RAPIDES	DÉPENSES AU 2023-05-25	3 424,84 \$
202300379 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DÉCHET 6VC - AVRIL	20 611,69 \$
202300380 (I)	EXCAVATION DENIS	ABRASIF 2023-2023	1 563,66 \$
202300381 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	CORDE POUR FILET SOCCER	383,54 \$
202300382 (I)	SINTRA INC.	PIERRE 0-3/4	1 552,98 \$
202300383 (I)	SERGE DAIGLE	LUMIÈRE SOCCER	646,16 \$
202300384 (I)	CCAQ	REPROGRAMMATION CODES	202,36 \$
202300385 (I)	KIWI	AFFICHES TERRAIN BALLE	1 207,24 \$
202300386 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	TRANSP-PRÉLÈVEMENTS-	229,74 \$
202300387 (I)	MUNICIPALITE ST-	QUOTE-PART SERVICE	13 134,00 \$
202300388 (I)	ORKIN Canada	PEST CONTROL MENSUEL	88,60 \$
202300389 (I)	POSTES Canada	ENVOI POUR BRANCHES-	141,21 \$
202300390 (I)	M. SERGE RIVEST	INDEMNITÉ CCU 29-09-2022	20,00 \$
202300391 (I)	AUX PETITS MOTEURS	CHANGER MOTEUR COUPE	537,49 \$
202300392 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	GAINÉ-VANNE AQUEDUC	471,53 \$
202300393 (I)	PIECES DE CAMIONS	LUMIÈRE TRACTEUR	129,32 \$
202300394 (I)	PITNEY WORKS (timbres)	RECHARGE TIMBRES - MAI 2023	589,88 \$
202300395 (I)	XEROX CANADA LTEE	FRAIS IMPRESSION MAI 2023	231,69 \$
202300396 (I)	LIBRAIRIE MARTIN INC.	LIVRES	202,44 \$
202300397 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	SOUPER DES MAIRESSES DU	101,50 \$
202300398 (I)	MAYER INC.	TRANSPORT TERRE TERRAIN	774,01 \$
202300399 (I)	PIERRE-LUC PAYETTE	ALIMENTS-BOISSON CANTINE	256,89 \$
202300400 (I)	NORDIKEAU INC.	RINÇAGE ANNUEL RÉÉS	5 962,61 \$
202300401 (I)	MINISTRE DES FINANCES	SERVICE SURETÉ DU QUÉBEC -	120 485,00 \$
202300402 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR	3 591,56 \$
202300403 (I)	GROUPE ABS INC.	MATÉRIAUX- CONSTRUCTION	806,66 \$
202300404 (I)	LES ENTREPRISES MICHAEL	SABLE ET TRANSPORT	3 048,07 \$
202300405 (I)	MIGUEL RENAUD	REMBOURSEMENT PANTALON	152,84 \$
202300406 (I)	PEPINIERE SAINT-PAUL	REVITALISATION MUNICIPALE	1 443,86 \$
202300407 (I)	THERMOMAX	APPEL SERVICE UNITÉ MURALE	448,40 \$
202300408 (I)	Carrefour canin	CONTRÔLE ANIMALIER MARS À	1 081,45 \$

202300409 (l)	HAMSTER	FOURNITURES BUREAU	322,41 \$
202300410 (l)	COALITION	COTISATION ANNUELLE 2023-	150,00 \$
202300411 (l)	AMARO	EAU BUREAU MUNICIPAL-	142,00 \$
202300412 (l)	Association Carrefour Famille	1 SOUPER GOLF ACFM-MRC	100,00 \$
202300413 (l)	MEYRANIE LEVEILLE	REMB ACT HORS TERRITOIRE-	100,00 \$
202300414 (l)	ABIL GRAVURE INC.	AFFICHES CIRCUIT LANAUDIÈRE	50,99 \$
202300415 (l)	CHAUSSURES HUSKY LTEE	BOTTE TRAVAIL - DENIS	310,38 \$
202300416 (l)	Nanotech informatique inc	SERVICE À DISTANCE-VPN -	1 736,72 \$
202300417 (l)	BLANKO	SYSTÈME ALERTES	359,30 \$
202300418 (l)	MEGA PROMO INC.	ÉVÈNEMENT MRC MONTCALM	227,08 \$
202300419 (l)	JADICE EBENISTERIE	2 SERRURES ARMOIRES	227,10 \$
202300420 (l)	BP EMONDAGE	COLLECTE ANNUELLE	15 832,09 \$
202300421 (l)	LACHANCE & ASSOCIEE	CONSTRUCTION NOUV	6 438,60 \$
202300422 (l)	ARMVFP DE LANAUDIÈRE	ABONNEMENT AGENCE	100,00 \$
202300423 (l)	JARDINERIES ST AMBROISE	JOURNÉE COMPOST-	1 151,25 \$
202300424 (l)	LINA BERNIER	REMB KM - KIWI ENVELOPPES	17,44 \$
202300425 (l)	ONYX ENTRETIEN	2 MÉNAGES AU SOUS-SOL	149,47 \$
202300426 (l)	CAFE DES PLAINES	PRODUITS ENTRETIEN	229,44 \$
202300427 (l)	RICHARD PERRON	INDEMNITÉ CCU 29-09-22, 20-10-	60,00 \$
202300428 (l)	CONSTRUCTION MAXIMA	PORTE D'ACIER AU GARAGE	2 529,45 \$
202300429 (l)	LUCIOLE	INTERNET AQUEDUC - 20 MAI	195,42 \$
202300430 (l)	ALEXIS BEAUSOLEIL	REMBOURSEMENT KM	97,55 \$
202300431 (l)	LES SOLS CHAMPLAIN	ENTRETIEN TERRAIN BASEBALL	2 794,98 \$
202300432 (l)	PHILIPPE JETTE	SPECTACLE SAINT-JEAN-	2 069,55 \$
202300433 (l)	OLIVIER GAGNON	INDEMNITÉ CCU 29-09-22, 20-10-	60,00 \$
202300434 (l)	JEAN-PIERRE PERREAULT	INDEMNITÉ CCU 29-09-22, 20-10-	60,00 \$
202300435 (l)	CAROLE PREVOST	TEMPS CANTINE 14 AU 20 MAI	636,69 \$
202300436 (l)	LAVAGE EXPERT INC.	ENTRETIEN CHALET AVRIL 2023	597,87 \$
202300437 (l)	NUMERIQUE.CA	DOCUMENT PROCÉDURES	379,42 \$
202300438 (l)	LOBLAWS INC.	ACHAT CLUB ENTREPÔT DIV	271,72 \$
202300439 (l)	MELANIE GAGNE	COMMUNICATION CELLULAIRE	249,52 \$
202300440 (l)	ACCOMPAGNEMENT ET	2 ATELIERS 10 ET 17 JUIN 2023 -	195,46 \$
202300441 (l)	JEAN-CHARLES PREVOST	3 MÉNAGES CHALET DES	225,00 \$
202300442 (l)	KEVEN BRUNEAU	REMB 2 REPAS CRUE DES	123,32 \$
202300443 (l)	PATRICIA BEGIN	REMB 1 REPAS - CRUE DES	66,83 \$
202300444 (l)	RENO BOX	CONTENEUR CRUE EAUX-70	4 713,98 \$
202300445 (l)	JEAN-HUGUES PARE	REMB HOME H - CLÉ	6,88 \$
202300446 (l)	BOUCO DESIGN	PEINTURE LIGNAGE BASEBALL	1 098,01 \$
202300447 (l)	SIGNATERRE	TERRE CONTAMINÉE GARAGE	2 622,59 \$
202300448 (l)	FANNY CARDIN-PILON	ACCOMPAGNEMENT AVENIR	2 075,00 \$
202300449 (l)	LES 3 FRERES EQUIPEMENTS	LOCATION ROTOCULTEUR	134,50 \$
202300450 (l)	JULIE MASSICOTTE	PÉNALITÉ VERSÉE -	900,00 \$
202300451 (l)	KORALYE BIZIER	MATÉRIEL CAMP DE JOUR	195,00 \$
202300452 (l)	PISCINES ET SPAS STE-	FILTRES POUR JEUX D'EAU	919,71 \$
202300453 (l)	WILLIAM HENault	REMB REPAS FORMATION	108,91 \$
		Sous-total des dépenses	426 525,89 \$

		Salaires des employés	54 237,33 \$
		Salaires des élus	6 460,02 \$
		Total des salaires	60 697,35 \$
		Grand total	487 223,24 \$

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu,

Que le conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de mai 2023 du numéro 202300311 à 202300453 au montant de 487 223.24 \$ en date du 9 juin 2023.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION

5.1 Fin de contrat (à entériner) – Caroline Roberge, directrice-générale et greffière-trésorière - REPORTÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2023-112

5.2 Dérogation mineure – Mme Émilie Rondeau – lot # 6 299 662

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu et soumis une demande de dérogation mineure pour autoriser le lotissement du lot # 6 299 662;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 18.03 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 20 mètres dans une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QU' un avis public à l'effet que le conseil municipal statuerait sur cette demande a été affiché aux endroits prévus;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 1^{er} juin 2023;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour autoriser une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 18.03 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 20 mètres dans une zone résidentielle.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.3 Dérogation mineure – M. Matthieu Rondeau – lot # 6 299 663

2023-113

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu et soumis une demande de dérogation mineure pour autoriser le lotissement du lot # 6 299 663;
- CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 15 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 20 mètres dans une zone résidentielle;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public à l'effet que le conseil municipal statuerait sur cette demande a été affiché aux endroits prévus;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 1^{er} juin 2023;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour autoriser une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 15 mètres alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 20 mètres dans une zone résidentielle.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-114

5.4 Désignation de M. Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier administrateur principal - Accès D Affaires

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a adhéré à Accès D Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter et de retirer des administrateurs principaux;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette et résolu,

Que Monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Liguori, soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du Service Accès D Affaires.

Que Madame Caroline Roberge, anciennement directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Liguori, soit retirée à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du Service Accès D Affaires étant donné son départ de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-115 **5.5 Amendement à la résolution no. 2023-087 – Ajout de la source de financement**

CONSIDÉRANT QU' à la séance du conseil du 24 avril 2023, il fut adopté par la résolution 2023-087 l'octroi de contrat à la firme d'architecte Lachance et Associés pour la réalisation des plans de réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU' à la rédaction de cette résolution la source de financement fut omise;

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

Que la résolution 2023-087, adoptée à la séance du 24 avril 2023, soit amendée de la façon suivante :

« De mandater la firme d'architecte Lachance et Associés au montant de 7 400\$ plus taxes pour la réalisation des plans. Les fonds proviendront du surplus libre de la Municipalité. »

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-116 **5.6 Demande de pompiers à la Municipalité de Saint-Charles Borromée**

CONSIDÉRANT QUE nous aurons la Fête nationale le 24 juin 2023 à la Municipalité de Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons des feux d'artifice et un feu de joie;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

Que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée fournisse un camion d'incendie et une équipe de pompiers pour assurer la sécurité lors du feu de joie, et des feux d'artifice pour la Fête nationale, soit le 24 juin 2023. Les modalités seront à déterminer.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

7. CORRESPONDANCE

2023-117 **7.61 Offre de service (à entériner) - Linda Paquette, B.A.A. consultante à la direction générale**

CONSIDÉRANT QUE le départ de la directrice générale et greffière-trésorière a occasionné une surcharge de travail pour la trésorière adjointe ;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu,

Que le conseil municipal entérine le mandat octroyé pour les services professionnels de madame Linda Paquette, B.A.A. à titre de consultante à la direction générale selon les termes et conditions décrits à l'offre de

service daté du 9 mai 2023. L'entente prendra fin à la demande de l'une ou l'autre des parties. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-118 **7.62 Amendement à la résolution # 2023-104 - fauchage des fossés – Monsieur Sylvain Lavallée enr.**

CONSIDÉRANT QU' à la séance du conseil du 8 mai 2023, il fut adopté par la résolution 2023-104 l'octroi de contrat à monsieur Sylvain Lavallée pour effectuer à deux reprises, au courant de l'été 2023, le fauchage des fossés;

CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué de 5 231.36 \$ taxes incluses à cette résolution concernait le coût par coupe;

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle
Appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu,

Que la résolution 2023-104, adoptée à la séance du 8 mai 2023, soit amendée de la façon suivante :

« D'autoriser la dépense de 10 462.72 \$ taxes incluses de l'entreprise Sylvain Lavallée enr pour deux coupes. »

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-119 **7.63 Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm**

CONSIDÉRANT QUE la chambre de commerce et d'industrie de la MRC Montcalm (CCI de la MRC Montcalm) organise son tournoi de golf annuel le 13 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se déroule au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori.

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Serge Rivest
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette et résolu,

D'autoriser une dépense de 85 \$ plus taxes si applicables pour la participation de la Municipalité au tournoi de la CCI de la MRC de Montcalm, cocktail et souper seulement. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-120 **7.64 Dépôt de l'entente pour l'entretien estival du chemin du Domaine Perreault**

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales permet l'entretien d'une voie privée sur requête d'une majorité de propriétaires ou d'occupants;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-413, adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, concernant l'entretien des chemins privés, est en vigueur depuis le 26 avril 2018;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu,

QUE la Municipalité accepte la demande déposée par les citoyens du Domaine Perreault selon les modalités de l'entente signée par une majorité des propriétaires.

QUE suite à la soumission reçue, il est résolu d'octroyer à « Les Entreprises Michael Boyer » l'entretien estival du Domaine Perreault selon la durée de l'entente en vigueur.

QU'une tarification soit imposée par la Municipalité aux bénéficiaires des travaux selon le coût réel du service.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-121 **7.66 Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable – Ministre de la culture et des communications**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT QUE les efforts entrepris récemment par le Gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfique à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ou encore le coût démesuré de la police d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par madame Sophie Desrosiers

Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Liguori demande au Gouvernement du Québec d'intervenir auprès du Gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peut importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques.

Qu'une copie conforme de cette résolution soit transmise à la MRC de Montcalm, aux municipalités de la MRC de Montcalm, au Gouvernement du Québec et au député provincial de la circonscription de Montcalm.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-122 7.68 Signature de la lettre d'entente 2023-03 de la convention collective concernant les appels d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir en place un service pour les appels d'urgence;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois
Appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau, et les conseillers du comité des ressources humaines, M. Claude Bélisle, et M. Pierre-Luc Payette, à signer la lettre d'entente 2023-03 concernant les appels d'urgence.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-123 7.70 Offre de service (à entériner) de BP Émondage et taillage de haies Inc. pour la collecte et déchiquetage des branches – 2023

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

D'entériner une dépense à un taux horaire de 135 \$ (montant avant taxes) totalisant 13 770 \$ (montant avant taxes) pour le ramassage et le déchiquetage des branches dans la Municipalité à BP Émondage et taillage de haies Inc. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-124 7.71 Autorisation de paiement – Fanny Pilon Cardin pour l'accompagnement sur la réflexion de l'église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait statuer sur le dossier de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté par la résolution # 2023-033 l'offre de service de Fanny Pilon-

Cardin, au montant de 1 745 \$ pour de l'accompagnement dans leur réflexion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une rencontre supplémentaire non prévue à l'offre de service précitée;

CONSIDÉRANT QUE la surcharge à l'offre de service au montant de 330 \$ est justifiée;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture libellée au nom de Fanny Cardin-Pilon au montant de 2 075 \$. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-125 7.72 Aide financière – Nourri-Source Lanaudière – Rendre les municipalités plus favorables à l'allaitement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel pendant les six premiers mois;

CONSIDÉRANT QUE Nourri-Source est un organisme à but non lucratif d'entraide pour l'allaitement maternel;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de Nourri-Source est de favoriser, encourager et démystifier l'allaitement en accompagnant la mère qui allaite tout en prônant la souplesse lors de ses interventions, en respectant les limites temporelles, physique ainsi que les valeurs et les croyances;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par madame Sophie Desrosiers
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière à l'organisme Nourri-Source au montant de 250 \$. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-126 7.74 Offre de service de Uline pour l'achat de 4 étagères pour charges lourdes – travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'espace de rangement est nécessaire en autres pour la santé et sécurité des employés;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'achat, auprès de Uline de 4 étagères pour charges lourdes au montant de 5 244 \$ plus taxes et transport si applicables. Les fonds proviendront du surplus libre de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-127 7.78 MODIFICATION DE LA VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE JETTÉ

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 3 du règlement 2020-226, le conseil municipal peut désigner par résolution les chemins ou parties de chemins publics visés par une limite de vitesse spécifique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 299 du Code de la sécurité routière prévoit la possibilité pour une municipalité de déterminer les limites de vitesse sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande justifiée pour la réduction de la vitesse à 30 km/h sur une partie de la rue Jetté, soit à la hauteur du parc;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

QUE le conseil municipal réduise la vitesse à 30km/h sur la rue Jetté, dans le secteur du parc entre l'intersection du rang Lépine et la fin du terrain du CPE Tirelou, et sur le rang Lépine de la rue Jetté à la rue Rolland.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-128 7.80 Offre de service de BP Émondage et taillage de haies Inc. pour l'abattage d'un gros arbre mort et dangereux – Parc du Domaine Sourdif-Sud

CONSIDÉRANT QU' il a été porté à l'attention de la Municipalité de procéder à l'abattage d'un gros arbre mort et dangereux au parc du Domaine Sourdif-Sud;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu,

QUE le conseil municipal autorise une dépense au montant de 1 250 \$ avant taxes pour l'abattage d'un gros arbre mort et dangereux au parc du Domaine Sourdif-Sud à BP Émondage et taillage de haies Inc. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-129 **7.85 Pénalité à verser pour événement du 10 décembre 2022 annulé par la Municipalité – La Pastourelle a/s de Julie Massicotte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'annulation du contrat signé le 17 mai 2022 avec La Pastourelle représentée par Julie Massicotte;

CONSIDÉRANT QUE les clauses du contrat prévus en cas d'annulation;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

QUE le conseil municipal entérine l'annulation de l'évènement qui devait se dérouler en décembre 2022 et autorise le versement de la pénalité au montant de 900 \$ prévue au contrat intervenu entre la Municipalité et la Pastourelle, représentée par Julie Massicotte. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-130 **7.86 Offre de service pour le spectacle du 24 juin 2023 Fête nationale – Groupe D'Accoutumée**

CONSIDÉRANT QUE le spectacle du 24 juin 2023 – Fête nationale sera présenté par le groupe D'Accoutumée;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette
Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

QUE le conseil municipal entérine la signature du contrat intervenu entre la Municipalité, représenté par madame Ghislaine Pomerleau et l'entreprise « D'Accoutumée », représenté par Philippe Jetté au montant de 2 069.55 \$ taxes incluses pour la représentation d'un spectacle à la Fête nationale, le 24 juin 2023. La dépense sera affectée au budget de fonctionnement.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Varia

9. Période de questions

2023-131 **10. Levée de la séance**

L'ordre du jour modifié étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle, appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu de lever la séance à 21H20 PM.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Danielle Pouliot
Trésorière adjointe

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghislaine Pomerleau, mairesse